

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire du 3 FEVRIER 2026**

Nombre de Conseillers : 12

Présents : 9

Quorum atteint (7)

Pouvoir : 1

Votants : 10

L'an deux mil vingt-six le trois du mois de février à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Assais-Les-Jumeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Claude LAURANTIN, Maire de la Commune d'Assais-Les-Jumeaux

Date de la convocation : 28 janvier 2026

Etaient présents :

Jean-Claude LAURANTIN, Fabrice DURAND, Jean-Louis RIDOUARD, Christophe POTET, Joël NERBUSSON, Annie LAURENTIN, Christian PRUNIER, Sophie RIVALLEAU et Fabrice ADAMO

Excusés :

- ✓ Alexandre NIKSARLIAN donne pouvoir à Jean-Claude LAURANTIN
- ✓ Sabrina LAURENTIN
- ✓ Adrien MILLET

Jean-Louis RIDOUARD a été nommé secrétaire de séance.

=====

LABELLISATION

**Candidature au label « ENS »
(Espace Naturel Sensible) du département des Deux-Sèvres**

Le site « Les Voyes de Vitré » peut figurer parmi les ENS (Espace Naturel Sensible) du département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ▶ D'accepter de postuler pour ce label : depuis « la Vallée Bourdigal » jusqu'à « les Voyes de Vitré »
- ▶ D'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents liés à cette délibération.

Fait à Assais-Les-Jumeaux, le 4 février 2026

Et ont signé Le Maire et Le Secrétaire

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Louis RIDOUARD



Le Maire,
Jean-Claude LAURANTIN



AR-Préfecture

079-217900166-20260204-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 04-02-2026

Publication le : 04-02-2026